

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ-CENT-QUARANTE-CINQUIÈME (545^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 16 JUIN 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13861

Engagement du conseil d'administration
relatif aux règles 4.1.8 et 4.1.11 des Règles
budgétaires et calcul des subventions de
fonctionnement aux universités 2025-2026

- ATTENDU** la règle 4.1.8 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026;
- ATTENDU** que le Ministère, demande que l'université soit en situation de surplus ou de déficit pour 2025-2026, un engagement du conseil d'administration à lui transmettre d'ici le 30 juin 2026 une liste de mesures entreprises si le rétablissement est prévu s'effectuer au cours de l'année suivante, ou un plan de redressement ou de transition si le rétablissement est prévu s'effectuer à plus long terme dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2025-2026;
- ATTENDU** que dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2025-2026, ces mesures ou ce plan de redressement ou de transition seront transmis au Ministère dans les 60 jours suivant la transmission du SIFU pour l'exercice terminé le 30 avril 2026;
- ATTENDU** la règle 4.1.11.1 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026;
- ATTENDU** que le Ministère demande une résolution du conseil d'administration d'ici le 30 juin 2026 à l'effet que l'université transmettra une lettre au plus tard le 31 octobre 2026 dans laquelle il atteste du respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure prévues à la règle 4.1.11.1 pour l'année universitaire 2025-2026;
- ATTENDU** que cette lettre doit être accompagnée des renseignements et des documents requis pour l'application de la règle 4.1.11.1 selon les modalités et les échéances indiquées par le Ministère;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux affaires administratives et aux ressources;

Sur proposition de Christine Boily, appuyée par Michel Roberge, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** adopter l'engagement de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, que l'université soit en situation de surplus ou de déficit pour 2025-2026, un engagement du conseil d'administration à lui transmettre d'ici le 30 juin 2026 une liste de mesures entreprises si le rétablissement est prévu s'effectuer au cours de l'année suivante, ou un plan de redressement ou de transition si le rétablissement est prévu s'effectuer à plus long terme dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2025-2026;
- D'** adopter l'engagement de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2025-2026, ces mesures ou ce plan de redressement ou de transition, et ce, dans les 60 jours suivant la transmission du SIFU pour l'exercice terminé le 30 avril 2026;
- D'** adopter l'engagement de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, d'ici le 31 octobre 2026, une lettre attestant du respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure prévues à la règle 4.1.11.1 pour l'année universitaire 2025-2026.

La secrétaire générale par intérim,

Andrée-Ann Rivard
Signé avec ConsignO Cloud (18/06/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Andrée-Ann Rivard

